

le gouvernement. Toutes les forces affectées à une mission principale sont placées sous la direction d'un seul commandant. Plus précisément, les Forces canadiennes sont formées des quartiers généraux de la Défense nationale et de cinq commandements principaux qui sont comptables au chef de l'état-major de la Défense.

**Commandement maritime.** Toutes les Forces maritimes canadiennes relèvent du chef du Commandement maritime, dont le quartier général est situé à Halifax en Nouvelle-Écosse. Le commandant des Forces maritimes du Pacifique, dont le quartier général se trouve à Esquimalt en Colombie-Britannique, assure le contrôle opérationnel des Forces maritimes affectées dans la région du Pacifique. Le rôle du Commandement maritime consiste à surveiller et à contrôler les voies d'accès maritimes des trois océans qui bornent le Canada, et à fournir les navires opérationnels nécessaires à l'appui des engagements du Canada envers l'OTAN et la défense du continent. Le chef du Commandement maritime est également chef du Sous-secteur canadien de l'Atlantique du Commandement de l'Atlantique Ouest, relevant alors du Commandement suprême des forces alliées de l'Atlantique. En outre, il doit fournir le soutien requis aux opérations militaires canadiennes, effectuer des opérations de recherche et de sauvetage dans les zones de recherche et de sauvetage d'Halifax et de Victoria (les provinces de l'Atlantique, la Colombie-Britannique et les zones maritimes environnantes), et remplir des engagements régionaux dans ces secteurs.

Une part accrue de ressources aériennes et de surface a été affectée à la surveillance et au contrôle des eaux présentant un intérêt économique pour le Canada, particulièrement pour le compte de Pêches et Océans Canada. Une multitude de navires sont identifiés chaque année, et un grand nombre sont arraisonnés par des fonctionnaires de Pêches et Océans Canada, aidés de militaires canadiens.

**La Réserve navale,** qui comprend 24 divisions réparties dans tout le Canada, soutient le Commandement maritime en mer et sur terre.

**Commandement de la Force mobile.** Le rôle du Commandement de la Force mobile consiste à fournir des forces terrestres entraînées et équipées pour la protection du territoire canadien, à entretenir au Canada des formations de combat indispensables aux engagements outre-mer et à appuyer les opérations de maintien de la paix, notamment celles des Nations Unies.

Les effectifs de ce commandement comprennent le Groupe-brigade de l'Ouest, dont le quartier général se trouve à Calgary en Alberta, le Groupe-brigade de l'Est, qui a son quartier général à Val-

cartier au Québec, et la Force d'opérations spéciales constituée d'éléments aéroportés, dont le quartier général est situé à Petawawa en Ontario. Le Commandement de la Force mobile fournit également des troupes aux Forces des Nations Unies à Chypre.

**La Milice** est l'une des plus anciennes institutions du Canada, sa création remontant à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Elle relève du chef du Commandement de la Force mobile et elle a pour but d'accroître les forces régulières en temps de paix et en temps de guerre. Elle est organisée en 5 quartiers généraux régionaux et 22 districts de milice. Elle compte au total 117 grandes unités et 14 petites unités.

**Commandement aérien.** Le Commandement aérien a pour fonction de maintenir à l'état opérationnel des forces aériennes régulières et de réserve pour permettre au Canada de remplir ses engagements nationaux, continentaux et internationaux, ainsi que ses engagements régionaux dans les provinces des Prairies (la Saskatchewan, l'Alberta et le Manitoba) et dans le nord-ouest de l'Ontario. Le Commandement aérien, qui a son quartier général à Winnipeg au Manitoba, se compose des groupes fonctionnels suivants : le Groupe de chasse, le Groupe de transport aérien, le Groupe aérien maritime, le 10<sup>e</sup> Groupe aérien tactique, le 14<sup>e</sup> Groupe d'instruction et le Groupe de la Réserve aérienne.

**Le Groupe de chasse,** dont le quartier général est situé à North Bay en Ontario, fournit les forces de défense aérienne nécessaires pour protéger la souveraineté de l'espace aérien national du Canada et pour remplir l'engagement du Canada concernant la défense du continent aux termes du NORAD. De plus, il fournit les escadrons afin de respecter l'engagement vis-à-vis du flanc nord pris dans le cadre de l'OTAN ; il procure un soutien de combat tactique au Commandement maritime et au Commandement de la Force mobile ; et il assure la totalité de l'entraînement opérationnel au combat.

**Le Groupe de transport aérien,** dont le quartier général se trouve à Trenton en Ontario, fournit aux Forces canadiennes le transport aérien (qui comprend entre autres les opérations de déplacement aérien stratégique à l'échelle mondiale), le déplacement tactique par air dans n'importe quelle région du monde et la prestation d'un service de transport aérien. En outre, il commande l'ensemble des forces aériennes principales de recherche et de sauvetage pour toutes les régions du Canada.

**Le Groupe aérien maritime (GAM),** qui a son quartier général à Halifax en Nouvelle-Écosse,